

## L'EAU DANS LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE : ADAPTER NOTRE SOCIETE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE DEMANDE DU COURAGE POLITIQUE ET DE LA RESPONSABILITE COLLECTIVE

L'eau est un **sujet politique majeur** qui façonne nos sociétés et relie tous les citoyens autour de sa disponibilité, de sa qualité, de sa nécessaire préservation. C'est pourquoi l'eau a fait l'objet, il y a plus de 60 ans, d'une **politique ambitieuse** avec objectifs de résultat et financement dédié, à une échelle cohérente : le **bassin versant**. Répondant à une culture collective d'abondance de la ressource, les priorités se sont tournées vers **l'accès à une eau potable de qualité** pour la grande majorité du territoire métropolitain, et un **assainissement urbain et industriel** permettant de **maitriser la qualité** des eaux rejetées dans le milieu naturel. La prise en compte du **grand cycle de l'eau**, cette eau qui coule dans nos rivières, qui ruisselle sur nos sols, qui circule dans nos nappes phréatiques, s'est opérée bien plus tard avec la mise en place de **dispositifs réglementaires** qui, 15 ans après la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), **peinent encore à prouver leur efficacité**. C'était sans compter les **effets du dérèglement climatique** qui accentuent les phénomènes de sécheresse et de pluies intenses, et nous contraignent à **adapter nos usages** à une ressource qui se raréfie, à **repenser collectivement notre façon d'aménager et de produire** pour trouver un **équilibre** entre la prospérité de nos sociétés humaines et le maintien d'un environnement de qualité.

A l'appel du gouvernement de mettre en œuvre une **planification écologique transversale**, dont le premier chantier cible **l'eau**, et faisant écho à une situation de **sécheresse exceptionnelle à l'été 2022**, aussi bien dans sa durée que dans son étendue géographique, le **Cercle Français de l'Eau** a souhaité apporter sa **contribution** en proposant **7 recommandations** à court et moyen termes. Issues du travail collaboratif engagé tout au long de l'année 2022 pour établir un diagnostic partagé de notre politique de l'eau, identifier ses atouts, ses faiblesses, ces recommandations couvrent **3 grands axes** que sont la **gouvernance**, le **financement et la fiscalité**, et la **sensibilisation** par la culture.

[Une gouvernance à organiser par bassin versant, seule échelle cohérente pour une gestion de l'eau 'en bien commun', intégrant la diversité des politiques publiques](#)

- > **PROPOSITION N°1 :** *Porteur action : @Parlement*

**Action à court terme :**

**Clarifier les compétences liées au grand cycle de l'eau et à la biodiversité**

Cette clarification concerne notamment les compétences non rattachées à la compétence GEMAPI<sup>1</sup> et qui, faute de définition juridique, ont pris le nom de compétences « *hors-GEMAPI* ». Elle permettrait également d'identifier celles que peuvent mener les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) dans le cadre de la gestion quantitative de la ressource en eau, de la gestion du soutien d'étiage.

- > **PROPOSITION N°2 :** *Porteur action : @MTECT<sup>2</sup> / Préfet coordonnateur de Bassin*

**Action à moyen terme :**

**Favoriser une gouvernance locale de l'eau inter-collectivités à l'échelle du bassin versant, par la mise en place d'une Commission Locale de l'Eau (CLE) lorsqu'elle n'existe pas, et la signature d'un contrat de gouvernance hydrographique**

<sup>1</sup> GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

<sup>2</sup> MTECT : Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires

Instance de concertation unique par bassin versant, la CLE formaliserait le rôle de chacun selon ses compétences, dans une feuille de route partagée, co-écrite, co-signée prenant en compte les objectifs de sobriété et de partage de l'eau pour une gestion « *en bien commun* », et attesterait d'une lecture claire des liens entre eau, environnement, énergie, urbanisme, aménagement du territoire et développement économique.

> PROPOSITION N°3 : *Porteur action : @MTECT*

Action à court terme :

**Garantir le retour d'un Etat stratège, qui fixe les grandes orientations nationales, assume ses responsabilités régaliennes, déploie des moyens de contrôle efficaces, suit et évalue l'atteinte des objectifs fixés, et accompagne les collectivités.**

Une relation de confiance entre les collectivités et l'Etat permettrait de décliner une subsidiarité assumée, en application d'orientations nationales claires, avec des objectifs cohérents et des échéances réalistes, autour de compétences clarifiées et par un accompagnement adapté. Les collectivités territoriales, et tous les acteurs locaux, doivent être en première ligne pour :

- a. Maintenir et développer l'efficacité du système de gestion de l'eau,
- b. Porter et concrétiser des projets sur leur territoire,
- c. Appliquer un panel de solutions spécifiques à leurs besoins (économies d'eau, solutions fondées sur la nature, REUT, projets de stockage, ...)

> PROPOSITION N°4 : *Porteur action : @Préfets / Commissions Locales de l'Eau (CLE)*

Action à court terme :

**Dans le cadre des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), le stockage d'eau à des fins d'irrigation agricole doit être issu d'une concertation impliquant tous les acteurs concernés (CLE), porté par un maître d'ouvrage public territorial, servir le multi-usages là où c'est possible et prévoir un accompagnement des agriculteurs vers une amélioration de leurs pratiques dans les territoires où cela s'avère nécessaire.**

Partout où c'est possible et où une des solutions d'adaptation passe par le stockage d'eau, la construction d'ouvrages de stockage doit réunir les conditions cumulatives précitées, compte-tenu notamment de leur financement majoritairement public, et du nécessaire partage équitable et concerté d'une ressource qui se raréfie.

> PROPOSITION N°5 : *Porteur action : @MTECT*

Action à court terme :

**Revoir la composition des comités de bassin et des CLE pour qu'y soient représentés, dans tous les collèges, les porteurs des autres politiques publiques.**

Cette évolution permettrait d'intégrer, dans la gestion de l'eau territoriale, les objectifs des autres politiques publiques telles qu'urbanisme, énergie, aménagement du territoire, agriculture, développement économique, et assurer ainsi localement le lien institutionnel entre ces différentes politiques.

*Cohérence de la fiscalité locale avec l'atteinte d'objectifs environnementaux ambitieux et préservation du financement de l'eau par l'eau*

- > PROPOSITION N°6 : *Porteur action : @ Ministère des Finances / MTECT*

*Action à court terme :*

**Ouvrir un chantier fiscal pour davantage de cohérence sur les territoires et d'incitation à protéger la ressource en eau**

La fiscalité locale, favorisant actuellement l'imperméabilisation des pôles urbains et leur développement territorial, doit être révisée pour atteindre les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), réduire les inégalités entre pôles urbains et territoires ruraux et inciter les acteurs à protéger la ressource en eau et les espaces naturels. Une refonte globale des redevances des agences de l'eau pourrait également permettre de rééquilibrer la part, actuellement majoritaire, des factures d'eau dans leur budget, de repenser la nécessaire croissance des investissements sur le petit cycle de l'eau et de dégager un financement propre au grand cycle de l'eau. Enfin, une réflexion doit être lancée sur les modèles économiques des Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement (SPEA), basés principalement sur le volume consommé, et fragilisés par des objectifs de baisse de consommation.

*Besoin d'une acculturation des élus et des citoyens aux enjeux liés à l'eau*

- > PROPOSITION N°7 : *Porteur action : @CLE / Collectivités territoriales*

*Action à moyen terme :*

**Assurer une sensibilisation par la culture des élus et des citoyens, aux enjeux liés à l'eau**

Afin de sensibiliser au plus près les élus et les citoyens, il nous faut construire un nouvel imaginaire collectif autour de l'eau, se réapproprier une culture collective et partagée de l'eau, en impliquant les habitants et usagers des territoires de vie, pour qu'ils soient acteurs et décisionnaires de leur devenir, pour mieux accompagner le changement climatique.



***À propos du Cercle Français de l'Eau (C.F.E.)***

*Le Cercle Français de l'Eau est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en décembre 1990 dans le prolongement des premières Journées nationales de l'Eau par feu le sénateur Jacques OUDIN.*

*Le CFE est un lieu d'échanges, de diversité de positions, de réflexion privilégiée entre les parlementaires, les associations d'élus, les acteurs économiques, les organismes de recherche et diverses ONG, pour promouvoir une politique de l'eau efficace et démocratique en France et en Europe, au service de l'intérêt général.*

*Force active de propositions pour l'élaboration des lois relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, il mène des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation sur les grands enjeux de l'eau et de l'environnement.*

*Thierry BURLLOT, son président, est actuellement président du Comité de Bassin Loire-Bretagne.*

**Contact** : Florence DAUMAS, déléguée générale

[florence.daumas@cerclefrancaisdeleau.fr](mailto:florence.daumas@cerclefrancaisdeleau.fr) / 06 72 98 48 92

<https://www.cerclefrancaisdeleau.fr/>